



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29/05/2017**

DELIBERATION N°2017-05-02

Approbation du Compte-rendu d'activité 2016 du SIIM94

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le 19 mai 2017 par le Président, se sont réunis au siège du SIIM94, 24 bd Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

Nombre de
membres titulaires
en exercice.....17
Présents..... 12
Représentés0

Monsieur François DUCELLIER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Anne Françoise DIEHL, Directrice Générale des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjointe au titre d'auxiliaire.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
préfecture le

14 JUIN 2017

Et de la publication ou
de la notification

le
14 JUIN 2017



Jean-Michel ARBERET
Président

MEMBRES PRESENTS :

Jean-Michel ARBERET **Président**, Franck BOMBLED, François DUCELLIER, Séverine PETER, **Vice-présidents**, Christian PALLATIER, **Secrétaire**, Badri AHMED, Sébastien LE ROUX, Isabelle LORAND, Nicole POLIAN, Albertino RAMAEL, Jeanne ZERNER, **délégués titulaires**, Cécile DUBOILLE, **déléguée suppléante**.

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :

Néant.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Sophie LERICQ, Pierre MARTINEZ, Jean-Pierre MOINEAU, Anne RAJCHMAN, Philippe VIDAL,

Approbation du Compte-rendu d'activité 2016 du SIIM94

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-39,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016,

Considérant que le rapport d'activité 2016 du SIIM94 retrace l'ensemble des activités menées par le Syndicat pendant la période,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Article 1 : Adopte le compte-rendu d'activité de l'année 2016 annexé à la présente délibération.

Article 2 : Dit qu'un exemplaire du rapport d'activité, accompagné du compte administratif de l'exercice 2016, sera adressé au maire de chaque commune adhérente du SIIM94.

Article 3 : Dit qu'un exemplaire du rapport d'activité, accompagné du compte administratif de l'exercice 2016, sera adressé au président de chaque établissement public adhérent du SIIM94.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Directrice Générale du SIIM94, pour exécution

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du SIIM94 et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Ivry-sur-Seine le 12 juin 2017

Jean-Michel ARBERET
Président
Adjoint au maire d'Arcueil

